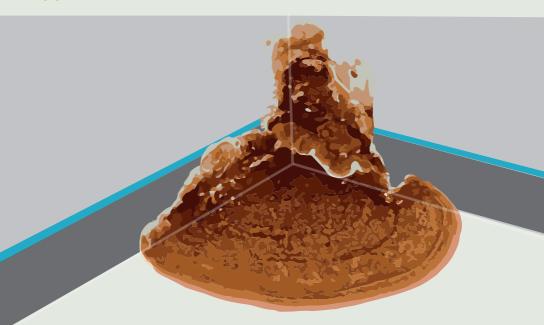
LA MERULE

Parmi les désagréments liés à l'humidité, on doit mentionner celui d'un champignon appellé « MÉRULE ».



Les spores microscopiques de ce champignon sont présents dans l'air. Elles germent sur une boiserie humide, dans une pièce à température constante et se développent en filaments qui s'enchevêtrent et attaquent les boiseries. Celles-ci pourrissent, se fragilisent et deviennent friables.

CAFA - Service Rénovation - Service Logement : 02/600 57 30















OÙ ET COMMENT SE PROPAGE LA MÉRULE?

La mérule se développe en présence d'humidité, de bois et en l'absence de lumière et de ventilation. On la trouvera donc sous les planchers, dans les escaliers, les caves et les greniers,...

Attention, ce champignon n'arrêtera pas sa progression quand il aura épuisé toutes les ressources nutritives du bois sur lequel il s'est installé. En effet, la mérule peut traverser les maçonneries pour attaquer d'autres boiseries, même si elles sont sèches et saines!

Attention, s'il n'y a pas assez d'humidité pour lui, ce champignon peut vivre au repos pendant plusieurs années et reprendre sa progression quand les conditions redeviennent bonnes pour son développement.

COMMENT LUTTER CONTRE LA MÉRULE?

Il faut combattre toutes les sources d'humidité et aérer le plus possible.

Le traitement est difficile:

- > On ne la détecte souvent que quand son extension est grande.
- Il est nécessaire d'être bien équipé pour la traiter et les produits employés sont très toxiques.

Il faut donc s'adresser à une firme spécialisée puisque d'une part, il est nécessaire d'enlever et de brûler le bois attaqué et, d'autre part, d'utiliser des produits très toxiques avec un risque d'empoisonnement par émanation.

Un foyer de mérule présente un risque réel pour les voisins immédiats. La responsabilité du propriétaire pourrait être engagée en cas de propagation du phénomène dans les habitations voisines.

Si vous soupçonnez la présence de mérule dans votre immeuble, faites faire une expertise par BRULABO:

Av. du Maelbeek 3 à 1000 Bruxelles - Tel 02/237.08.00

Fax: 02/280.08.38

Site: www.brulabo.be-Mail: info@brulabo.irisnet.be

30 € si la personne se présente au labo avec son échantillon (pour les habitants de la Région bruxelloise)

90 € si l'expert du labo se déplace au domicile de la personne (pour les habitants de la Région bruxelloise)